poursuivre ses négociations indépendamment du Pacifique-Canadien et du National-Canadu gouvernement; toutefois, nous avons reçu dien afin qu'ils se chargent du transport des des séries successives de rapports de la denrées périssables si la grève a lieu? société Air Canada.

A notre avis, la société a fait une offre de règlement très généreuse—je dirais même extrêmement généreuse—mais les syndicats exigent des augmentations de salaires que la société n'a pas les moyens de payer. Puisqu'il est peu probable que les deux parties puissent se mettre d'accord à ce sujet, il se peut qu'il y aura grève. Le ministère du Travail suit évidemment l'affaire de près, et si le gouvernement peut faire quoi que ce soit, sauf promettre des crédits supplémentaires, il le fera.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque la dernière offre d'Air Canada laissera encore les employés de cette société au-dessous de la parité, qui est, me semblet-il, la base fixée par le président du Conseil du Trésor, le gouvernement est-il prêt à reconsidérer cette offre, à la lumière du principe directeur qu'il a lui-même établi?

Le premier ministre voudrait-il aussi nous dire si les représentants d'Air Canada ont reçu instruction, comme certains le prétendent, de se conformer aux directives économiques relatives aux salaires, dictées par le gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, non, pour la dernière question, ils n'ont pas reçu de telles instructions. S'ils les avaient reçues, je doute que leur offre serait aussi généreuse qu'elle l'est en fait. Quant à la première question, la politique du gouver- [Français] nement n'est pas et n'a jamais été de reconnaître le principe de la parité entre les salaires payés au Canada et ceux payés aux États-Unis. Autrement, il est clair qu'une partie de la population et une partie des travailleurs devraient payer les augmentations de salaires des autres. Il est manifeste que le niveau de vie et la productivité du Canada est inférieur à ceux des États-Unis; il est donc impossible que tous les travailleurs reçoivent des salaires au pair avec ceux des travailleurs américains. Nous ne croyons pas davantage que le principe de laisser certains travailleurs, dont la position de négociation est plus forte, transférer la richesse des travailleurs plus pauvres aux travailleurs plus riches, soit bon.

Monsieur l'Orateur, vu l'embarras dans lequel l'honorable député et sans nécessairement pourront se trouver de nombreux Canadiens, reconnaître qu'il n'y a pas d'autre solution puis-je demander au premier ministre si l'on que de changer de gouvernement au Québec,

Canada étant une société de la Couronne doit fait un arrangement avec les chemins de fer

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous ne prenons pas encore l'attitude que la grève est inévitable. Toutefois, je puis dire à la Chambre qu'un comité du cabinet étudie un plan afin de faire face à toute éventualité en cas de grève et pour s'assurer que l'économie et le service au public seront perturbés le moins possible.

M. Bell: Où diable le ministre du Travail est-il passé?

LA SYNCHRONISATION DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Travail, puis-je poser à son secrétaire parlementaire une question complémentaire? Le ministère du Travail a-t-il discuté avec Air Canada de la possibilité d'arrêter une date en vue de négocier un contrat avec les syndicats intéressés de sorte que les négociations aient lieu à un moment donné tout en évitant ces perpétuelles menaces de grève?

M. Jim McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur je ne suis pas au courant de la situation, mais je vais certainement songer à cette question. Le ministre du Travail sera bientôt de retour, je crois.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le taux du chômage s'élève à 8.4 p. 100 du total des effectifs de la main-d'œuvre au Québec, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si son gouvernement entend prendre bientôt une mesure précise en vue de régler ce problème qui sévit particulièrement au Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sans admettre le M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): bien-fondé des données statistiques citées par

29181-483